



Maison vendue illégalement

Par **Dufaure Michel**, le **19/02/2018 à 13:40**

Bonjour,

Un de mes ancêtre (ar grand père) avait une maison en Espagne. Les descendants (2) vivent en France depuis 3 générations.

En allant voir la maison de l'ancêtre en Espagne, fin d'année dernière, on me dit que la maison a été vendue. Un proche voisin l'a vendue à un autre voisin

Cela est t'il légal ? Comment faire pour récupérer ce bien (grange plus 3 hectares de terrain

Merci de vos réponses

Par **Visiteur**, le **19/02/2018 à 14:45**

Bonjour,

si le propriétaire était le proche voisin vendeur...? La maison a peut être été vendue par votre AGP ou un des ses descendant sans que vous soyez au courant ?

Par **Dufaure Michel**, le **19/02/2018 à 14:55**

Bonjour et merci pour votre message.

Nous sommes que 2 descendants (notre généalogie le prouve)

Quand l'AGP est décédé, il y a une quinzaine d'années voir 20, nous avons reçu, enfin ma mère et son cousin (les 2 seuls héritiers) un courrier d'un notaire signalent le DC. Mais à l'époque ni l'un ni l'autre ont répondu.

Lors de mon passage en Espagne, lorsque j'ai appris que les biens avaient été vendus, j'ai voulu aller voir le nouveau propriétaire ainsi que le sois disant vendeur, les 2 se sont "échappés" en me voyant !!!!

Je pense qu'il a vraiment eu une arnaque

Par **Visiteur**, le **19/02/2018 à 15:37**

M'ouai... effectivement ça ne sent pas très bon ! Mais la loi française n'y peut rien. Il faut voir avec la loi locale.. espagnole !